ART. 5 N° 2900

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 2900

présenté par

Mme Hignet, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Les droits d'inscription en diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie sont identiques aux droits d'inscription mentionnés à l'article L. 719-4 et établis pour une inscription à la préparation d'un diplôme de licence au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culture et professionnel ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES souhaite s'assurer que les frais d'inscription à un diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie sont les mêmes que pour une inscription en licence.

Les formations de l'enseignement public supérieur agricole sont bien moins coûteuses, donc accessibles au plus grand nombre, tout en étant de qualité équivalente ou meilleure. Ainsi, en 2024,

ART. 5 N° 2900

une inscription en licence coûte 170 euros, une inscription en master coûte 243 euros, une inscription dans une école publique d'ingénieur telle qu'AgroParisTech coûte elle aussi 243 euros. Dans le même temps, il en coûte plus de mille euros pour préparer un brevet de technicien supérieur dans un lycée privé agricole et même plusieurs milliers d'euros par an pour s'inscrire à une formation préparant au métier d'ingénieur agronome dans l'une des six écoles privées du pays.

Ces coûts prohibatifs entravent les vocations en éloignant des formations agricoles les jeunes des milieux les plus modestes. Les stratégies de différenciation des écoles privées, enclines à investir dans leur communication et à recourir à des techniques publicitaires, fagocitent la formation publique.

La privatisation de l'enseignement supérieur s'opère donc au détriment des étudiant.e.s et au bénéfice de ces écoles, pensées comme des entreprises, ainsi qu'aux lobbys du secteur agricole qui promeuvent un modèle industriel intensif, destructeur de l'environnement et de la santé humaine et animale.

Le groupe LFI-NUPES défend un enseignement supérieur agricole public et accessible à toutes et tous, au service de la bifurcation agroécologique."